
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-quatrième séance – Samedi 15 décembre 2001, à 16 h 45

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 16 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Micheline Gioiosa, Vanessa Ischi Kaplan, MM. Guy Jousson, Alain-Georges Sandoz, M^{mes} Marie-France Spielmann et Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 5 décembre 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 15 décembre 2001, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2002 (PR-150 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département de M. Pierre Muller, conseiller administratif.

Page 24, cellule 100504, Fermages,

groupe de comptes 330, Patrimoine financier.

Le président. Tout à l'heure, M. Pierre Muller a expliqué le paquet de modifications concernant certains amortissements. Je lui donne la parole au sujet d'un ajustement des amortissements dû à l'indemnité que la Ville devra verser au Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Cet ajustement s'élève à 300 000 francs. L'ancien montant est de 175 915 francs; le nouveau montant serait donc porté à 475 915 francs.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il s'agit d'un amortissement qui, au final, sera à zéro, puisqu'il y a des plus et des moins en ce qui concerne ces amortissements. Comme je vous le disais à la séance précédente, je pense que le Conseil municipal votera un montant qui pourrait se situer à 1 million, 1,2 million de francs concernant le départ des fermiers Patrelle du Restaurant du Parc des Eaux-Vives et nous estimons qu'il est urgent de passer déjà l'amortissement

¹ Rapports, 3427, 3662.

d'une partie de la somme pour le projet de budget 2002. C'est pour cela que je vous propose de voter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité.

*Page 25, cellule 100506, Salles communales,
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

Le président. Nous avons un amendement signé par le groupe libéral et le groupe radical portant sur le groupe de comptes 30x de la cellule «Salles communales» pour la suppression de demande de nouveaux postes concernant un collaborateur administratif et un surveillant de salles. Il s'agit d'une diminution de 170 120 francs. L'ancien montant est de 1 677 379 francs; le nouveau montant serait de 1 507 259 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 21 oui contre 20 non (abstention du groupe démocrate-chrétien).

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je reviendrai durant le troisième débat avec un contre-amendement concernant ces postes qui sont extrêmement utiles à la Gérance immobilière municipale.

*Pages 27 et 28, cellule 1009, Direction des systèmes d'information,
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

Le président. Nous avons un amendement concernant ce groupe de comptes pour la suppression de nouveaux postes, soit un concepteur de systèmes de communication et un concepteur de systèmes d'information, ce qui représente une diminution de 267 386 francs.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je vous propose de ne pas entrer en matière sur cet amendement. La Direction des systèmes d'information (DSI) est au service de l'ensemble de l'administration. Nous développons l'informatique à tous les échelons de l'administration, dans tous les services. Je vous propose de ne pas voter l'amendement de suppression de ces postes à la DSI.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus obtient 30 non et 30 oui; le président départage en faveur du non. L'amendement est refusé.

Page 25, cellule 100507, Comptes Ville de Genève – Propriétaire, groupe de comptes 365, Institutions privées.

Le président. J'ai un amendement de plus 25 000 francs, déposé par MM. Lescaze, Savary et Guscetti, concernant une subvention relative à des prestations en nature pour le Musée de l'automobile Jean Tua. Je donne la parole à M. Savary pour défendre cet amendement.

M. Guy Savary (DC). Merci, Monsieur le président. De tout temps, le PDC a soutenu le Musée de l'automobile Jean Tua, par des motions pour sa création et pour le maintien de ce musée, voire pour son déplacement, vu que le Musée d'art moderne et contemporain désirerait étendre ses locaux et que le Musée Jean Tua devrait donc quitter les locaux qu'il occupe actuellement. Tout cela pour dire qu'il nous paraît judicieux par cet amendement de soutenir le Musée Jean Tua en lui allouant enfin quelques crédits pour son chauffage et son entretien en général. Merci de soutenir cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

Le président. Nous en avons terminé... (*M. Perler lève la main.*)

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Excusez-moi, Monsieur le président, mais, selon la feuille qui résume la marche à suivre, nous devons passer aux pages jaunes concernant les subventions.

Le président. Monsieur Perler, je n'ai aucun amendement concernant les pages jaunes. Cela sera, je pense, traité plus tard.

M. Didier Bonny (DC). C'est pour une question de clarification, Monsieur le président. Je pense, étant donné ces problèmes de compensation, qu'on peut poursuivre la séance d'une manière ou d'une autre. Dans ma liste, j'ai reçu deux amendements qui visaient à augmenter le revenu de la taxe professionnelle pour compenser deux amendements pour des augmentations de charges dans un autre département. Votre manière de procéder, en fait, consiste à attendre que cela apparaisse au département – là, en l'occurrence, au département des affaires culturelles – et après, en même temps, à nous faire voter la compensation; est-bien cela, Monsieur le président?

Le président. Je fais d'abord voter les amendements qui augmentent les charges et, s'ils sont acceptés, je fais voter la compensation à ce moment-là.

Nous en avons terminé avec le département des finances et de l'administration générale. Dans quelques instants, les fonctionnaires du Service du budget, qui travaillent dans le bureau situé à côté de la salle des pas perdus, nous donneront le résultat.

Je salue à la tribune la présence de M. Pierre Dolder, ancien président du Conseil municipal; je salue également la présence de M. Antonio Soragni, notre ancien collègue du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

Le budget de M. Muller, pages 19 à 28, est adopté.

*Département de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.
Page 29, cellule 2001, Secrétariat du département,
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

Le président. Nous avons un amendement des groupes de l'Entente concernant la suppression d'un poste de secrétaire, pour un montant de 82 252 francs. L'ancien montant est de 847 865 francs; le nouveau montant serait de 765 613 francs.

M. Michel Ducret (R). Je vais prendre la parole pour les cinq amendements qui vont suivre et qui concernent le même problème *de facto*. Tout le monde dans ce Conseil municipal s'est accordé à souhaiter plus de présence, plus d'efficacité, plus d'actions sur le terrain pour la propreté, pour le nettoyage, pour lutter contre les graffitis, pour énormément de choses. Or, Mesdames et Messieurs, les yeux m'en sont tombés... pardon, mes lunettes, car, au fond, sur 13,5 postes, 5 seulement concernent des gens sur le terrain. On constitue une administration faite de chefs, de paperassiers et on oublie de mettre des gens sur le terrain.

Au final, nous avons dit que nous accepterons six postes pour la Voirie, soit un administratif et cinq postes subordonnés d'hommes de terrain, parce que le poids administratif est globalement trop lourd. Je vais m'en expliquer. Il est permis de se demander d'abord comment et que faisaient jusqu'ici les services concernés pour s'en sortir, car y a-t-il une réelle augmentation du travail? Globalement, la réponse est non. Certes, il y a eu un réel effort, notamment en direction des réalisations d'aménagements urbains, d'aménagements de chaussées, etc., mais le nombre de réalisations de la Ville de Genève a diminué; depuis vingt ans, il est beaucoup moins important malgré une augmentation constante du nombre de collaborateurs.

Nous y voyons donc avant tout un manque d'efficacité. Nous y voyons aussi un manque de mobilité interne au sein de l'administration en général et au sein du département en particulier. A cette critique, il faut joindre le constat suivant. Le 2 décembre, la population de Genève a refusé le transfert des compétences d'aménagements urbains du Canton aux communes. Dans le cas contraire, on aurait peut-être pu admettre l'engagement d'un ingénieur du trafic et l'augmentation du besoin en fonctionnaires pour ledit service, bien que, si cela avait été le cas, cela se serait vraisemblablement traduit par un transfert de personnel entre l'Etat et la Ville et non pas par une augmentation globale de la fonction publique.

Enfin, nous nous devons de rappeler que du travail doit impérativement être confié à l'extérieur de l'administration, à des mandataires: si l'augmentation du nombre de mandats entraîne une augmentation du nombre de fonctionnaires, des activités sont donc faites à double – c'est une remarque sans lien direct, mais nécessaire – et sans que la Ville de Genève ne partage la responsabilité de ce travail, grâce à une clause spécifique du contrat avec ces mandataires. Cette clause est, je le rappelle et je l'ai déjà dit dans cette enceinte, contraire à la jurisprudence du Tribunal fédéral en la matière.

Toutes ces considérations conduisent les groupes radical et libéral à refuser ces augmentations d'effectifs qui n'apportent rien de concret à la population.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne veux pas entamer une polémique avec M. Ducret – on connaît sa rengaine. Je me suis expliqué en long et en large sur la nécessité de ces postes pour le projet de budget 2002 devant la commission des finances – mais, cela, vous avez omis de le dire, Monsieur Ducret – en rappelant que pour le projet de budget 2001 ces besoins s'étaient déjà fait sentir, mais que nous avons pris l'option de continuer à travailler avec les effectifs que nous avons. Nous avons pu constater que cela s'est fait au détriment des fonctionnaires du département qui, pour un bon nombre d'entre eux, arrivent à saturation.

Evidemment, on peut continuer à voir les postes uniquement comme des dépenses, comme vous le faites, mais il y a d'autres personnes – et j'en fais partie – qui considèrent que des fonctionnaires c'est autre chose que cela, ce sont des gens qui offrent un certain nombre de prestations et qui permettent la réalisation de ces aménagements que vous dites appeler de vos vœux.

Je vous rappellerai également que vous m'aviez demandé d'avoir une approche beaucoup plus précise, pour ne pas dire pointue, sur la notion des coûts dans le cadre des projets, notamment de rénovation et de construction. Je vous ai dit que je m'engageais à mettre sur pied une nouvelle méthode d'analyse par élément nous permettant justement de vérifier pour chaque projet non seulement la

pertinence des prix que les mandataires nous proposent, mais de pouvoir réagir en amont, c'est-à-dire avant que le projet soit ficelé, afin de pouvoir infléchir sa direction alors qu'il est encore temps. Pour cela il nous faut effectivement un économiste, nous en avons besoin. On ne peut pas à la fois nous demander de faire un certain nombre de choses et ne pas nous donner les moyens de les réaliser.

Puis concernant votre allusion sur la votation du 2 décembre, Monsieur Ducret, je vous dirais que nous n'anticipons pas les résultats des votations. Par conséquent, nous n'allions pas vous proposer dans le projet de budget 2002, préparé depuis cet été, des postes en fonction d'une votation qui s'est faite le 2 décembre. Je peux vous dire que, si cette votation avait été positive, nous serions venus aujourd'hui avec des amendements pour nous permettre d'avoir les moyens de faire face à ces nouvelles compétences...

M. Michel Ducret. Qui serviraient à quoi?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Ducret, vous montrez par cette question que vous ignorez tout de la situation et cela me permet de vous redire ce que j'ai dit à la commission des finances; apparemment, vous ne deviez pas vous y trouver. Nous avons un ingénieur de la circulation qui, aujourd'hui, doit faire un certain travail dans le cadre des dossiers qu'il nous appartient de présenter à l'Office des transports et de la circulation (OTC). Vous devriez savoir, Monsieur Ducret, que l'OTC, qui est l'organe compétent aujourd'hui en matière de prise de décision dans les domaines de la circulation, demande aux communes de préparer un certain nombre de dossiers avant de pouvoir les mettre à l'enquête publique. Vous êtes déjà suffisamment nombreux à reprocher, à juste titre, la lenteur avec laquelle le Canton travaille. Inutile de vous dire que, si de notre côté nous n'arrivons pas à présenter des dossiers qui, eux, sont déjà correctement préparés, cette lenteur sera encore beaucoup plus grande. Aujourd'hui, il n'est donc plus possible de continuer avec un ingénieur de la circulation, il serait même nécessaire d'en avoir trois; nous n'en demandons qu'un de plus, nous n'en aurons que deux. Cela, encore une fois, nous aurions dû le demander l'année précédente.

Maintenant, si vous ne voyez pas la raison pour laquelle on vous demande une secrétaire de plus, je crois que, là, c'est inutile de m'allonger très longuement sur cette question.

Sur les autres postes de travail que vous avez mis en question, il y en a un qui aurait quand même dû retenir votre attention, c'est celui en rapport avec les soumissions, puisque, là encore, je l'ai dit au représentant de votre parti qui se trouvait à la commission des finances et qui aurait pu vous le rapporter, nous avons

un poste qui était financé par l'assurance invalidité. Cette personne prendra sa retraite en février de l'année prochaine, il est donc nécessaire de pouvoir la remplacer et comme il n'apparaissait pas au budget, puisqu'il était financé par l'assurance invalidité, nous devons créer ce poste qui existe déjà. Voilà quelques explications qui vous montrent que, là encore avec mes collègues du Conseil administratif, nous avons procédé à une analyse des plus minutieuses pour ne vous présenter ce soir que les postes absolument indispensables au bon fonctionnement de nos départements.

Le président. Pour la bonne forme et la clarté, je ferai quand même voter tous les amendements les uns après les autres.

Mis aux voix, l'amendement demandant la suppression d'un poste de secrétaire est refusé par 34 non contre 30 oui.

Page 29, cellule 2001, Secrétariat du département.

Le président. Je vous prie de bien vouloir être attentifs, il s'agit maintenant d'un transfert concernant la cellule 2001, avec la création d'un groupe de comptes 365, «Institutions privées», pour une somme de 50 000 francs. Il s'agit d'une subvention de l'Association pour le patrimoine industriel (API), figurant à la page 96 de la version corrigée du projet de budget, au N° 310660, groupe de comptes 365. Il s'agit de transférer la subvention de l'API du département des affaires culturelles au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, en créant un groupe de comptes 365 sous la cellule 2001. La subvention de 50 000 francs en faveur de l'API est une nouvelle subvention que la commission des arts et de la culture et la commission des finances ont inscrite au projet de budget 2002.

M. Georges Breguet (Ve). Le transfert de la subvention de l'API du département des affaires culturelles au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie peut sembler un peu surréaliste à ceux qui ne connaissent pas le dossier, mais pour les membres de la commission des arts et de la culture, qui ont longuement travaillé sur cet épineux dossier, cela nous paraît la solution la plus sage.

Cela ne modifie en rien le budget, mais cela permet de régler un problème qui devenait épidémique. Nous espérons que le Conseil municipal suivra cette sage mesure.

Mis aux voix, l'amendement demandant le transfert de la subvention pour l'API est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstention du groupe libéral).

Le président. Nous avons reçu de la Direction des finances et des collaborateurs du Service du budget, qui travaillent dans la salle située à côté de la salle des pas perdus, les résultats. Après le département Autorités et le département des finances et de l'administration générale, l'excédent de revenus est actuellement de 3 621 002 francs.

Page 30, cellule 2101, Direction et secrétariat de la division, groupes de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes de l'Entente pour la suppression de nouveaux postes, soit deux collaborateurs administratifs et un chargé de mission, d'un montant de 308 320 francs. L'ancien montant est de 1 493 175 francs; le nouveau montant serait de 1 184 855 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 34 oui.

Le président. Je salue à la tribune la présence de M^{me} Jeannette Schneider-Rime, ancienne présidente de notre Conseil municipal, ainsi que de M^{me} Renée Vernet-Baud, ancienne conseillère municipale. (*Applaudissements.*)

Page 30, cellule 2102, Administration et opérations foncières, groupes de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. J'ai reçu un autre amendement des groupes de l'Entente pour la suppression d'un demi-poste de secrétaire et d'un poste d'adjoint administratif, d'un montant de 143 219 francs. L'ancien montant est de 1 597 678 francs; le nouveau montant serait de 1 454 459 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 34 oui.

Page 31, cellule 2103, Urbanisme, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Nous avons reçu un amendement de M. Jean-Pierre Lyon, qui demande une augmentation de 500 francs sur ce groupe de comptes.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Mon amendement concerne la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous avons évoqué le problème de la quantité de documents qui devaient être photocopiés, cela en prenant contact avec M^{me} Wiedmer-Dozio, responsable du Service d'urbanisme, qui s'est occupée de faire les décomptes. Lorsqu'il y a des plans localisés de quartier, des plans de site, des modifications de plans d'aménagement, toute une série de recours apparaissent au niveau des propriétaires, des associations de quartier, des architectes pour les futurs projets – ce sont ces derniers qui attirent notre attention sur un certain nombre de faits – et le Service d'urbanisme doit faire des dizaines de photocopies pour la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cela doit être fait rapidement, car ladite commission est tributaire de la loi cantonale sur les délais.

Jusqu'à maintenant, un dossier était transmis à un seul commissaire par parti. Si le commissaire recevant les papiers doit se faire remplacer pour une séance de commission, le remplaçant doit contacter un membre de la commission pour s'informer, car il ne possède pas le dossier. C'est pour cela que, au nom de la commission, afin d'avoir une transparence totale, de pouvoir travailler de manière plus efficace et de gagner du temps par rapport au délai imposé des 45 jours, j'ai fait en sorte que tous les membres de la commission aient chaque fois le dossier.

Je vous donne un exemple. J'étais rapporteur du dernier plan localisé de quartier de Saint-Jean, le rapport PR-162 A. Je n'avais pas le dossier, c'était mon collègue de parti membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement qui l'avait et qui devait me l'apporter. Pour pouvoir respecter les délais, j'ai dû me rendre au Service d'urbanisme, à la rue Jargonant, chercher les photocopies du dossier et je me suis arrangé avec notre président, M. Losio, pour que ce rapport soit traité lors de notre dernière séance du 5 décembre afin de pouvoir respecter les délais. Vous avez ainsi pu voter le plan localisé de Saint-Jean. J'ai pu me déplacer, mais une autre personne, en fonction de son travail, risque de ne pas pouvoir le faire aussi rapidement et de se voir reprocher, ensuite, un retard dans la remise de son rapport.

Par rapport aux sommes que nous avons entendues tout à l'heure – 1 million de M. Sormanni pour le Fonds chômage – il me semble qu'un total de 800 francs, un montant de 500 francs et l'autre de 300 francs – ce sera l'amendement suivant – pour assurer le bon fonctionnement de la commission de l'aménagement et de l'environnement ne posera pas de problème et je tiens officiellement, au nom de la commission, à vous en remercier.

La commission gagnera du temps, beaucoup de questions ne seront plus posées et le délai de 45 jours sera respecté. Encore dernièrement, M. Moutinot a apporté toutes les réponses aux questions qui lui ont été posées, les membres de la

commission ont reçu les papiers et cela a évité énormément d'interrogations. Je remercie donc le Conseil municipal d'aider la commission de l'aménagement et de l'environnement à résoudre ce problème.

M. Bernard Lescaze (R). J'allais dire: enfin une proposition utile, favorable pour le fonctionnement de ce Conseil municipal et des commissions et qui, Dieu merci, ne coûte pas très cher. Je suis même un peu étonné que le Conseil administratif ne l'ait pas déjà fait.

Il est vrai qu'il est particulièrement exaspérant, on l'a vu tout au long de l'étude du budget et M^{me} la rapporteure générale Salerno l'a confirmé, d'avoir les documents à la dernière minute. Or, pour les études des plans d'aménagement, nous avons des délais à respecter et il est vrai que des photocopies, notamment des photocopies en couleur, permettent beaucoup mieux de se rendre compte de l'impact de ces plans d'aménagement.

Je constate que M. le conseiller administratif Ferrazino nous propose toutes sortes d'augmentation de postes, qui coûtent des centaines de milliers de francs, nous allons tout à l'heure avoir pour les aménagements urbains un ingénieur transport, alors que, comme l'a dit mon collègue Ducret, les transports ne relèvent pas vraiment de la Ville, un responsable de projet, sans doute pour transformer l'ensemble de la Vieille-Ville en zone piétonne ou en parc pour supprimer les voitures, notamment à l'Alhambra, ce qui n'empêchera pas d'augmenter les amendes et, là, on ferait des misères à M. Lyon et à la commission de l'aménagement et de l'environnement qui réclament 500 francs. Si je me laissais aller, je demanderais le double, parce qu'il n'y a pas que dans cette commission que l'on manque de documents, mais comme je suis prudent je ne fais pas d'amendement et je vote vraiment avec enthousiasme ces 500 francs. J'espère, car c'est cela l'important, que désormais le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie donnera à la commission de l'aménagement et de l'environnement des photocopies couleurs, comme le réclame, semble-t-il, M. Lyon au nom de la commission.

M. François Sottas (AdG/TP). Je prends la parole pour dire que le groupe de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) soutiendra cet amendement, ainsi que l'amendement suivant, qui est de 300 francs, relatif aux frais de timbres. Si on pouvait trouver une solution avec intraCM pour nous transmettre ces documents, cela faciliterait les choses.

Je voulais aussi rappeler qu'il y a quelques années tous les commissaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement recevaient les documents.

C'était une mesure d'économie malvenue que d'avoir changé cela, je l'avais déjà dit à l'époque, mais la commission avait voté le fait qu'un seul commissaire par groupe reçoive les documents. Je crois, en effet, que pour pouvoir travailler convenablement il faut revenir à une certaine logique et permettre à tous les membres de la commission de recevoir les documents.

M. Didier Bonny (DC). J'aime beaucoup M. Lyon, d'ailleurs il le sait – vous le lui transmettez, Monsieur le président – mais, franchement, concernant ses amendements, je ne sais pas si je dois en rire ou en pleurer. Je comprends la motivation de M. Lyon, mais de devoir venir devant le plénum aujourd'hui avec un amendement de 500 francs et un autre de 300 francs pour une histoire de photocopies, les bras m'en tombent!

Il y a 37 millions de francs au fameux groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et, là, on va discuter pour augmenter de 800 francs ce groupe de comptes. Si le budget du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ne suffit pas à couvrir des frais pour un montant de 800 francs, on peut le prélever dans le budget des «Autorités» sur la somme attribuée aux conseillers municipaux, car les 80 conseillers ne sont jamais tous présents pour siéger. C'est une économie réelle et cette somme-là peut être donnée au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie pour couvrir les frais de photocopies.

Arrêtons de nous ridiculiser sur de pareilles questions! Je dois dire que je ne suis pas fier de devoir me prononcer sur des amendements pareils. J'ajoute que je m'exprime en mon nom personnel, puisque, apparemment, il y a des personnes dans mon groupe qui sont quand même d'accord de voter ces amendements. Je vous remercie et je me réjouis de pouvoir passer à l'amendement suivant.

Le président. Je donne encore la parole à M. Oberholzer. (*Protestations.*)

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). J'aime beaucoup les ovations de MM. Sormani et Fazio quand je me lève pour prendre la parole. Merci. Cela dit, le groupe libéral soutiendra l'amendement de M. Jean-Pierre Lyon. Si on peut comprendre l'agacement du chef du groupe du Parti démocrate-chrétien, pour notre part, nous voyons au-delà de ces 500 francs peut-être la demande symbolique de la commission de l'aménagement et de l'environnement qui aimerait pouvoir travailler dans de meilleures conditions, surtout quand on voit que cette demande émane d'un groupe dans lequel, peut-être, les membres ne se parlent plus beaucoup entre eux. Alors, évidemment, la transmission des documents est un peu difficile. (*Rires.*)

Mis aux voix, l'amendement de M. Lyon est accepté à la majorité (quelques oppositions et 1 abstention).

*Page 31, cellule 2103, Urbanisme,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Le présent amendement, déposé également par M. Lyon, concerne le même sujet que l'amendement précédent. Il demande une augmentation de 300 francs du groupe de comptes 318. Monsieur Lyon, souhaitez-vous reprendre la parole? (*M. Lyon répond négativement.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

*Page 31, cellule 210400, Aménagements urbains,
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes de l'Entente concernant la suppression de nouveaux postes: un responsable de projets et un ingénieur transports, pour un montant de 226 846 francs. L'ancien montant est de 2 096 203 francs; le nouveau montant serait de 1 869 357 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 34 oui.

*Page 32, cellule 210400, Aménagements urbains,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Nous avons un amendement de MM. Queloz et Winet, qui concerne la journée sans voitures, pour une diminution de 300 000 francs. L'ancien montant est de 840 426 francs; le nouveau montant serait de 540 426 francs.

M. Georges Queloz (L). Nous n'avons jamais cru à la journée sans voitures, à son efficacité et, surtout, au but recherché. Une journée sans voitures, c'est plutôt un détournement de la voiture, car je suis persuadé que plus nombreuses sont les voitures qui roulent ce jour-là pour se rendre en France voisine.

Cette année, la journée sans voitures tombe sur un dimanche et, comme le dimanche en ville de Genève il n'y a ni voiture ni piéton, on ne peut que faire une

économie. Cette journée ressemble bientôt plus à une fête et elle n'a plus rien à voir avec le but recherché: on invite des associations de tout genre qui n'ont pas de lien direct avec le but de cette journée, nous trouvons donc que nous pouvons faire là une économie. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement.

M. René Winet (R). M. Queloz a déjà donné quelques explications... (*Remarques et rires.*) Pour ma part, je ne comprends pas pourquoi cette année on augmente encore de 300 000 francs les dépenses pour une journée sans voitures. Vous le savez, cette année le 22 septembre sera un dimanche et, le dimanche, à Genève, il y a beaucoup moins de voitures. Les piétons qui connaissent la ville, surtout le centre-ville, savent que le dimanche il y a peu de voitures, qu'ils peuvent se promener dans la rue du Rhône, dans les Rues-Basses sans problème; ils doivent juste se méfier des trams et des bus, sinon il y a vraiment des zones piétonnes, des zones sans voitures.

Ce soir, Mesdames et Messieurs, je trouve quand même un peu exagéré de voir qu'on demande 300 000 francs supplémentaires pour promouvoir la journée sans voitures à Genève; je ne comprends plus comment on dépense notre argent. Que vont penser les téléspectateurs qui nous regardent aujourd'hui, qui, tout à l'heure, ont pu voir que vous avez refusé un soutien à l'Office du tourisme, alors que, maintenant, vous demandez 300 000 francs qui vont être dépensés pour la journée sans voitures.

M. le conseiller administratif Ferrazino va nous expliquer tout à l'heure, en long et en large, qu'on va imprimer beaucoup de papiers pour informer, une fois de plus, la population. Mais on peut constater que, malgré toutes les impressions et toutes les informations, qui coûtent d'ailleurs plus que 300 000 francs, mais au moins 800 000 francs, ces journées sans voitures sont tout simplement un flop.

Mesdames et Messieurs, vous savez que nous, les radicaux, nous sommes pour les zones sans voitures, mais si on veut créer des zones sans voitures, il faut les créer là où c'est possible, où il y a vraiment la possibilité pour les piétons de se promener tranquillement sans être gênés par le trafic.

Actuellement, il est vrai que cette journée sans voitures existe dans toutes les villes en Europe, et si des centaines de villes participent à cette journée, je ne crois pas que les autres villes dépensent autant d'argent que Genève, ville riche, pour en informer la population, pour sensibiliser les gens afin qu'ils laissent leur voiture au garage et qu'ils prennent le bus qui, lui aussi, encore une fois, est subventionné par la Ville. Vous savez tous que les Transports publics genevois sont largement subventionnés par l'Etat et par la Ville.

Je trouve que cette somme est énorme et qu'elle n'est pas en proportion avec le résultat. Je vous conseille, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de réfléchir avant d'accepter cette augmentation de 300 000 francs et je vous demande de voter notre amendement.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, 300 000 francs par jour, c'est certainement ce que dépense le lobby de la voiture en Suisse pour nous inciter à rouler et à polluer. Il faut faire un effort contraire et, en ce sens, je pense que c'est de l'argent bien investi.

M. Didier Bonny (DC). Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, notre groupe a toujours souhaité que cette journée sans voitures ait lieu un dimanche et il se trouve que l'année prochaine notre vœu sera exaucé. Mais ce ne sera que pour une année, puisque l'année suivante cette journée sans voitures sera un lundi. Nous nous sommes posé la question de savoir si l'année prochaine nous pourrions la supprimer, mais, étant donné que cette journée sans voitures reviendra les autres années, nous allons donc soutenir cet amendement.

Je me réjouis déjà d'entendre M. Ferrazino, lors de la conférence de presse qui va suivre cette journée sans voitures, nous dire qu'entre 7 h et 8 h du matin, c'était fantastique et qu'il n'y avait pas de voiture, puisque c'était un dimanche!

M. Michel Ducret (R). Effectivement, c'est une possibilité, mais il y en a une autre, c'est que, avec la fête qui va être organisée avec cet argent, il y aura plus de voitures qui viendront en ville ce dimanche-là, parce que les gens viendront à la fête. C'est donc une autre éventualité.

Pour être sérieux, Monsieur le conseiller administratif, l'année prochaine nous devrions laisser les communes périphériques et celles de France voisine dépenser cet argent pour faire, quant à elles, une journée sans voitures. Lorsqu'on va au marché à Douvaine ou à Collonges-sous-Salève en bus, il faut le faire pour se rendre compte de ce que c'est que vivre sans voitures, et cela aussi dans l'autre sens. Certaines personnes, habitants de la ville, qui nous font la leçon mais qui vont régulièrement faire leur marché à ces endroits-là – il y en a dans cette salle – j'aimerais bien les voir y aller à vélo ou surtout en autobus un dimanche!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne serai pas long, rassurez-vous, Mesdames et Messieurs. Manuel Tornare me rappelait tout à l'heure

que, finalement, si l'exemple qu'on vous donne ne vous convainc pas, allez plutôt voir M. Alain Juppé du côté de Bordeaux, parce qu'il fait exactement la même chose dans sa propre ville française.

Comme vous le savez peut-être, il y a à peu près 1000 villes en Europe qui participent à cet événement, mais certains, comme M. Ducret, croient qu'ils vivent toujours dans un petit village où la vie est totalement différente de ce qui se passe dans le reste de l'Europe. Vous êtes tout à fait libres de continuer à le penser, mais vous devriez quand même vous rendre compte que vous êtes un peu isolés dans votre manière de réfléchir.

Quant à nous, au contraire, nous souhaitons sensibiliser le plus largement possible la population à ce problème de la mobilité. Vous parliez de ceux qui allaient faire leurs courses le dimanche dans la région française voisine; pour notre part, nous nous intéressons davantage à ceux qui viennent travailler chaque jour à Genève depuis la France... (*remarque de M. Ducret*) ... oui, on s'adresse à eux, Monsieur Ducret, vous n'avez pas l'air de le comprendre, on s'adresse à eux pour leur dire: «Venez chez nous différemment.»

Un des mérites – ils sont très nombreux et je ne vais pas tous les énumérer – de la journée sans voitures, édition 2001, est que nous avons pu réaliser avec la région d'Annemasse, tout particulièrement avec M. Vioud, maire adjoint d'Annemasse, une démarche commune qui nous a permis de constater que le plus important succès enregistré – qui n'est pas, Monsieur Bonny, entre 7 h et 8 h du matin, mais sur toute la matinée – l'a été précisément sur l'axe de Gaillard en direction de Genève. Par conséquent, tant avec les Transports publics genevois qu'avec les transports annemassiens collectifs, nous étions convenus de voir comment nous pourrions mettre en place le plus vite possible, dès le début de l'année prochaine, un système de transports publics permettant d'aller directement depuis la région d'Annemasse jusqu'au centre-ville. Voilà un exemple qui devrait vous permettre de comprendre l'intérêt de cette journée sans voitures, parce que j'avais cru comprendre que vous étiez favorables aux transports publics, mais, apparemment, je me suis également mépris sur ce domaine-là, et qui devrait permettre de développer des expériences pouvant ensuite s'inscrire dans la durée.

Si nous arrivons chaque année à mettre en place des expériences de cette nature-là, vous devriez applaudir des deux mains plutôt que de jouer les offusqués en disant que, finalement, à Genève, il n'y a pas de voitures le dimanche. Monsieur Winet, d'abord, s'il n'y a pas de voitures le dimanche, je ne vois pas pourquoi cela vous dérange qu'on ferme le périmètre à la circulation. Il faut rester logique. (*Applaudissements.*) Je prends note que vous ne vous opposez pas à cela, très bien. Faites-nous confiance pour faire en sorte d'animer le plus largement possible notre ville, qui est trop souvent terne le dimanche, et nous nous sommes déjà attelés à cette tâche pour le 22 septembre prochain. Non seulement beaucoup

d'associations œuvrent avec nous pour arriver à réaliser cet objectif, mais également d'autres collectivités publiques qui, elles, sont conscientes de la nécessité d'agir dans ce domaine. Sur ce point, je ne vous ai pas beaucoup entendu non plus, car vous savez que cette année nous étions 14 communes, en plus de la Ville de Genève, à participer, et ces communes, me semble-t-il, ne sont pas dirigées par des gens qui sont proches de ma sensibilité, mais plutôt de la vôtre. Il faudrait alors m'expliquer pourquoi ce qui est proposé par ces gens dans leur commune ne devrait pas l'être dans la nôtre, ce d'autant plus que c'est précisément la Ville de Genève qui subit le plus grand nombre de nuisances découlant de ce trafic.

Sans être plus long, parce que je crois que vous êtes tous convaincus du bien-fondé de continuer cette démarche, je peux vous dire d'ores et déjà que nous nous donnerons tous les moyens pour faire en sorte que cet événement – Monsieur Queloz, contrairement à votre souhait mais conformément au nôtre – puisse également devenir, au fil des ans, une grande fête de la mobilité Alternative... (*Remarques sur les bancs de l'Entente.*) Voilà, mais c'est une manière pour vous, une fois, d'être dans l'Alternative.

M. René Winet (R). Nous faisons déjà, Monsieur Ferrazino, un peu partie de l'Alternative, puisque nous ne sommes pas contre la journée sans voitures. Tout à l'heure, j'ai dit que j'étais contre ce mandat s'élevant à presque 800 000 francs que vous allez dépenser pour sensibiliser largement le public. On peut sensibiliser le public autrement. Tout d'abord, vous pouvez faire de la publicité, donner une conférence de presse sur TV Léman bleu, comme vous en avez l'habitude, Monsieur le conseiller administratif, peut-être une fois par semaine avec la *Tribune de Genève*. Vous savez très bien que vous êtes largement accepté pour faire vos conférences de presse. Cela ne coûtera pas un centime à notre collectivité, puisque c'est gratuit. Il existe d'autres possibilités pour communiquer et vous pouvez utiliser des moyens beaucoup plus massifs pour informer la population de cette journée sans voitures. C'est simplement ce que je voulais préciser.

Nous ne sommes pas contre la journée sans voitures, mais nous sommes contre le prix qu'elle coûte, puisque nous avons quand même l'expérience de ces journées sans voitures. Ce n'est pas la première que nous allons organiser, nous en avons déjà organisé trois et toutes les trois, jusqu'à présent, on le sait, même la population a pu s'exprimer par l'intermédiaire de la rubrique «*Courrier des lecteurs*», toutes ces journées sans voitures, malgré une grande publicité, ont toujours été un flop.

M. Michel Ducret (R). Il y a des choses qu'on ne peut pas laisser passer. Encore une fois, je le répète et je le répéterai souvent, le report modal ne se fera

pas sur la foi d'une fête annuelle. Chacun peut s'amuser un jour avec une trottinette, avec un vélo, en faisant du patin à roulettes un dimanche ou un jour par année, certes, mais ce n'est pas ainsi qu'on change les habitudes. On peut faire un peu de propagande, mais il faut savoir pourquoi on la fait! Au lieu de la faire pour le report modal, on voit que de plus en plus c'est une fête pour l'Alternative. C'est bien ce que j'ai cru comprendre tout à l'heure et c'est bien précisément ce qu'on reproche, sur certains bancs, à cette journée sans voitures.

Quant à l'année 2002, il s'agit bien d'un moratoire, en tous les cas en ce sens que l'utilité d'une journée sans voitures un dimanche au centre-ville nous paraît tout à fait ahurissante et inutile. On va payer de l'argent pourquoi? Pour offrir la gratuité des transports collectifs pour venir en ville, alors qu'il n'y a pas de besoins ce jour-là. Ce n'est pas ainsi qu'on changera les habitudes de déplacements.

Quant à venir dire que je ne défends pas le développement des transports publics, j'aimerais quand même rappeler que je reste, notamment quand on veut aller à Annemasse, un des premiers défenseurs du métro léger transfrontalier. Et ce n'est en tout cas pas de mon fait, Monsieur le conseiller administratif, si ce projet a été abandonné au profit d'autres grandes idées dont on ne sait pas encore si elles aboutiront. Toujours est-il qu'à partir de 2003, voire 2005 au plus tard, on aurait pu avoir un transport direct du centre d'Annemasse jusqu'au centre-ville de Genève. Je déplore encore aujourd'hui que ce projet n'ait pas été retenu définitivement et, croyez-moi, on aurait là une réponse bien plus efficace à nos problèmes de tous les jours que la journée sans voitures.

Mis aux voix, l'amendement demandant une diminution de 300 000 francs pour la journée sans voitures est refusé par 38 non contre 35 oui.

Le président. Nous allons momentanément suspendre nos débats, mais, d'une part, je tiens à saluer à la tribune la présence de deux anciens présidents de notre Conseil municipal: M. Etienne Poncioni et M. Daniel Pilly. (*Applaudissements.*)

D'autre part, avant d'accueillir deux personnes, qui se sont éminemment distinguées récemment à l'occasion d'événements tragiques, je tiens à donner la parole à M. Deshusses, qui me l'a demandée pour quelques minutes.

M. Gérard Deshusses (S). Merci, Monsieur le président, de m'accorder ces quelques instants. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, même si

nous sommes en plein débat sur le budget, j'aimerais avoir quelques secondes pour prendre congé officiellement de notre collègue, Sami Kanaan, qui nous quitte, puisqu'il a été élu au Grand Conseil. Je crois qu'avec le départ de ce collègue nous perdons non seulement un homme de qualité, quelqu'un qui s'est largement investi et dont le travail et les compétences ne sont plus à saluer dans ce Conseil municipal, mais aussi, avec ce départ, c'est une grande perte que nous devons enregistrer en termes d'amitié.

Ce soir, pour nous, groupe socialiste, nous avons un peu l'impression, à l'image du président Chirac, lors de sa fameuse dissolution, que nous nous sommes un peu tiré une balle dans le pied. Dans notre parti, en effet, nous avons toujours défendu une clause d'incompatibilité, qui empêche d'avoir un double mandat: Sami Kanaan, qui a été élu au Grand Conseil, ne peut donc plus siéger parmi nous. Je peux vous assurer que nous avons tous voté au mois d'octobre pour que Sami Kanaan puisse aller au Grand Conseil et nous avons tous espéré, un certain soir d'octobre aussi, qu'il perde ces élections... (*Rires.*) Nous avons perdu, mais nous sommes contents pour lui et, ce soir, nous tenons à le féliciter et à le remercier de tout ce qu'il a fait pour le Conseil municipal, pour notre municipalité et au sein de notre groupe. Je vous remercie, Monsieur le président, de m'avoir donné la parole. (*Applaudissements soutenus.*)

Le président. Je salue également M. Sami Kanaan. A ce propos, je tiens à vous faire observer que les quelques mots que M. Deshusses vient d'adresser en l'honneur d'une personne qui prend congé du Conseil municipal est une tradition que le Grand Conseil ne manque pas de respecter. Je trouve qu'il serait souhaitable que les groupes politiques, chaque fois qu'ils sont concernés, puissent également saluer le départ d'un de leur membre.

Maintenant, à la demande de M. le conseiller administratif Hediger, de M. le maire et de tout le Conseil administratif, j'ai le très grand honneur d'accueillir, dans la salle de ce plénum, deux pompiers new-yorkais qui sont allés au feu le 11 septembre dernier. Je pense qu'ils méritent nos applaudissements. (*Applaudissements soutenus lors de l'entrée dans la salle des deux pompiers et de l'épouse de l'un d'eux.*)

Afin de saluer dignement et comme ils le méritent ces hommes qui se sont mis au service de la population de New York sinistrée par la tragédie connue de tous, je donne la parole à M. le conseiller administratif André Hediger.

M. André Hediger, conseiller administratif. Permettez-moi tout d'abord de vous présenter ces personnes. Il s'agit de M. James Nicolson, pompier de la ville

de New York, incorporé dans le 18^e bataillon du Bronx et quatrième chef de bataillon. Ce grade équivaut à celui de notre capitaine Francis Le Comte. Il est accompagné de son épouse, M^{me} Nicolson, qui est infirmière à l'Hôpital du district nord de New York. Le second pompier est M. John Falquaz, qui est capitaine dans le même district que M. Nicolson.

Mesdames et Messieurs, j'ai pensé qu'il était important d'inviter ces pompiers à la séance du Conseil municipal; ils ont d'ailleurs participé à l'émission «Zig Zag Café» diffusée par la Télévision suisse romande et présentée par Jean-Philippe Rapp. L'émission de cette semaine intitulée «Les héros au quotidien» a été consacrée au Service d'incendie et de secours. D'entente avec Jean-Philippe Rapp, nous avons donc fait venir ces pompiers.

Mesdames et Messieurs, je crois qu'aujourd'hui il nous faut leur rendre hommage par rapport à la tragédie du 11 septembre, cette terrible catastrophe dans laquelle 343 de leurs collègues sont décédés. Rappelons aussi que les 10 000 pompiers de New York, qui ont travaillé des jours durant après cette catastrophe, ont pu sauver environ 25 000 personnes.

Pour nous, c'est non seulement le moment de les féliciter du travail exemplaire qu'ils ont accompli jour et nuit, mais aussi de leur dire, au nom de la Ville de Genève, que nous rendons hommage, avec un profond respect, à toutes les familles des disparus. La solidarité internationale entre pompiers a permis aux pompiers professionnels de Genève et aux pompiers volontaires de lancer une souscription et de récolter 6000 francs suisses, soit 4000 dollars. Le Conseil administratif a décidé, avec votre accord j'en suis persuadé, de doubler ce montant pour aider les familles des disparus.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je tenais à dire à ces deux pompiers de New York auxquels j'ai fait part de notre admiration par rapport aux terribles images que nous avons vues. Ce sont des personnes comme ces deux pompiers qui ont accompli ce remarquable travail et je leur adresse un grand merci. (*Applaudissements.*)

Le président. Bien entendu, la délégation new-yorkaise est cordialement et amicalement invitée à la cérémonie de l'Escalade qui va se dérouler à la salle des pas perdus. Auparavant, le Conseil administratif va remettre des cadeaux aux membres de cette délégation et nous procéderons à la cérémonie de l'Escalade immédiatement après cette remise des cadeaux. Il est évident que le public ainsi que la presse sont invités à cette cérémonie.

La parole est à l'un des pompiers new-yorkais qui souhaite nous adresser quelques mots. (*Suivent les remerciements du pompier new-yorkais.*)

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, tout d'abord, vous êtes invités dans la cour de l'Hôtel de Ville pour une sérénade de la Musique municipale de la Ville de Genève et ensuite à la salle des pas perdus. Notre séance reprendra à 20 h 30.

Séance levée à 18 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3782
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3782
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2002 (PR-150 A/B). Suite du deuxième débat	3782
4. Propositions des conseillers municipaux	3801
5. Interpellations	3801
6. Questions	3801

La mémorialiste:
Marguerite Conus